



# TROPHÉE SENIORS DE CORNOUAILLE

Saison 2024/2025



## 1. RÈGLEMENT

Ce TROPHÉE est un combiné entre :

- les rencontres en Shotgun du vendredi organisées par la section seniors de Cornouaille
- les autres compétitions pilotées par la Ligue de Bretagne, le Comité Départemental ou autres, générant des points BONUS pour les participants.

## 2. Les compétitions SHOTGUN.

Ces compétitions, au nombre de 10, auront lieu en principe le 2ème Vendredi de chaque mois, de Septembre à Juin ; toutefois nous tenons compte dans notre planning des périodes de congés scolaires.

Elles se dérouleront en Shotgun avec un départ à 9h30 en basse saison et à 9h00 en haute saison.

En cas d'indisponibilité du terrain aux dates prévues ou autres cas de forces majeures, les organisateurs se réservent la possibilité de modifier la date prévue.

### 1. Droits de jeu

Les droits de jeu seront de 5€ par compétition.

### 2. Participants

Le Trophée est ouvert à tous les seniors Messieurs et Dames, membres du club, licenciés(es) à Cornouaille et membres de l'Association Sportive du Golf de Cornouaille, à jour de leur cotisation.

Les seniors Messieurs et Dames licenciés(es) qui ne remplissent pas ces conditions peuvent participer aux compétitions mais leurs résultats ne seront pas pris en compte

dans le classement et prix tant journalier que général. Ils acquitteront un droit de jeu de 10€ ainsi qu'un green-fee au tarif en vigueur le jour de la compétition.

### 3. Formule de jeu.

La formule sera en **Stableford NET** pour les 3 groupes :

- 1<sup>ère</sup> Série Hommes
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Série Hommes
- Dames

### 4. Handicap de jeu

Le handicap de jeu est ramené à 36 pour ceux qui ont un index supérieur à ce nombre. Les hommes partent des boules jaunes, ou bleues pour les joueurs de plus de 80 ans, et les dames des boules rouges.

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Série : le joueur qui changera de Série au cours de l'année, changera également à cet instant de groupe et conservera automatiquement ses points acquis (en NET).

### 5. Attribution des points à chaque compétition

Les points attribués correspondront au score réalisé en NET pour les 3 groupes. Pour le classement général final, il ne sera retenu que les **8 meilleurs scores** pour les joueurs ayant participé à 9 ou 10 shotguns. Il y aura un classement spécifique à chaque série, établi après chaque compétition.

Les points ne seront attribués qu'aux participants dont il est fait référence au §2.2.

### 6. Attribution de lots à chaque compétition

Il sera attribué un lot (1 boîte de 3 balles) au vainqueur du jour pour chacune des trois séries, ainsi qu'à celui ayant obtenu le meilleur score en brut du jour, **non cumulable avec le net**.

## 3. Compétitions autres - Points Bonus

La Ligue de Bretagne et le Comité Départemental 29, organisent des compétitions seniors ouvertes indistinctement aux Dames et aux Hommes.

La participation à ces compétitions ainsi que les éventuelles rencontres amicales avec d'autres clubs décidées au cours de la saison donneront lieu à des points de bonus, établis selon les règles et principes définis ci-après.

Les compétitions concernées sont :

- le Challenge du Finistère
- l'Hermine (qualifications, open, ½ finale, finale)
- les Championnats individuels du Finistère et de Bretagne
- le Challenge hivernal
- les Rencontres interclubs
- et toute autre compétition seniors non prévue au calendrier qui pourrait être organisée en cours d'année.

Les compétitions où la sélection est faite par le Capitaine des jeux ne sont pas prises en compte (tout le monde ne pouvant y participer)

Afin de récompenser sportivement les personnes faisant des efforts pour se déplacer sur les parcours les plus éloignés, deux zones géographiques sont définies :

### **Golfs de Bretagne Sud**

- Cornouaille
  - Kerbernez
  - Lanniron/Carhaix
  - Odet
- dans le Morbihan
- Ploemeur
  - St Laurent
  - Val Quéven

### **Autres Golfs de la Bretagne**

Tous les autres golfs de notre région.

La participation de tout senior à l'une de ces rencontres lui vaudra l'attribution de points, comme défini ci-après :

	Bretagne Sud	Autre Bretagne
Challenge Hivernal	3 pts	N/A
Challenge du Finistère	6 pts	12 pts
Hermine Qualifications et Opens	5 pts	10 pts
Hermine ½ finale et finale	6 pts	12 pts
Autres compétitions à Cornouaille	3 pts	N/A
Autres compétitions inter clubs	5 pts	10 pts
Championnat du Finistère	5 pts	10 pts
Championnat de Bretagne	5 pts	10 pts

Le ou la Championne du Finistère ou de Bretagne se verra attribuer 15 points.

## 4. Établissement du classement final

Le classement final sera établi en additionnant, pour chaque participant(e), la totalité des points acquis, lors des épreuves en Shotgun du vendredi, et le cumul des points bonus gagnés selon les modalités du §3 ci-dessus.

Les vainqueurs de chaque série définie au §2.3 seront récompensés.

De plus, il y aura plusieurs tirages au sort parmi les éligibles.

## 5. Éligibilité des gagnant(e)s

Pour être éligible au tirage au sort, qui sera effectué le dernier jour de shotgun de la saison, chaque participant(e) du classement final devra avoir participé à au moins 6 des 10 Shotguns du Vendredi et avoir participé à au moins 5 rencontres indiquées au §3 ci-dessus.

## 6. Non-cumul des prix

Les gagnant(e)s du Trophée **ne participeront pas** au tirage au sort précisé ci-dessus.

La présence du joueur tiré au sort **n'est pas obligatoire** le jour du tirage au sort.

## 7. Départage des ex-æquo

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs participants à l'issue de la dernière épreuve en Shotgun, les gagnant(e)s seront désigné(e)s comme suit :

- Au plus grand nombre de shotguns disputés dans le cadre du Trophée.
- En cas de nouvelle égalité, au plus grand nombre de points cumulés dans le cadre du §3.
- En cas de nouvelle égalité, à l'issue d'un Play Off, en mort subite, à partir du trou n°1.

## 8. Cumul des victoires

Un joueur ou une joueuse ne peut gagner **plus de deux années consécutives**.

La participation au Trophée seniors implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE CORNOUAILLE

Le 10/07/2024